

L'actualité de l'action municipale
à Beaumont (Puy-de-Dôme)
N° 1 - juin 2014

NOTRE VILLE BEAUMONT



Fête de Printemps des structures petite enfance

BEAUMONT NOTRE VILLE N° 1 - juin 2014

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation des élus et des délégations page 4
Le conseil municipal au sein des instances de travail page 8

CADRE DE VIE

Allumage de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune page 10
Brûlage des végétaux : les règles à connaître page 11

VIE SOCIALE

Les nouveaux rythmes scolaires à Beaumont page 12
Le service minimum d'accueil dans les groupes scolaires modifié page 13
Le collège Molière crée une section natation page 13
Deux initiatives mises en place par le CCAS page 14
Prévention canicule - été 2014 page 14
Excursion à la journée dans l'Aveyron avec le CCAS page 14

VIE DE LA COMMUNE

La ville fête ses dix ans de jumelage avec Russi page 15
C'est reparti pour une Ronde des Châtaigniers page 15
Agenda associatif page 18

VOIX DES GROUPES

Réussir ensemble pour Beaumont page 16
Beaumont ville du bien vivre et des solidarités page 16

État civil

Naissances

Le 27 janvier, Eliott Vialatte
Le 2 février, Wissam Guinatier
Le 10 février, Blandine Bruneteau
Le 26 février, Lili Antunes Lucas
Le 4 mars, Sacha Buvat
Le 7 mars, Luisa Tournadre
Le 9 mars, Ethan Beytet
Le 16 mars, Vasco Bacquot
Le 19 mars, Louanne Mairesse
Le 20 mars, Raphaël Bortot
Le 28 mars, Prune et Charline Masalski
Le 30 mars, Mathéo Auvitu
Le 4 avril, Jade Castillo
Le 5 avril, Agathe Bony
Le 13 avril, Shaineze Ben Nacef
Le 14 avril, Monira Alfarhan
Le 14 avril, Romy Delcorn Cozic
Le 19 avril, Kiara Rodriguez
Le 20 avril, Hugo Soule
Le 23 avril, Armance de Longeaux
Le 28 avril, Léo Biscuola
Le 4 mai, Lucas Dubois
Le 6 mai, Noah Montadar
Le 8 mai, Hippolyte Chouzet
Tachoire

Le 19 mai, Mylann Sampaio
Lustièrre

Décès

Le 23 janvier, Louis Amblard, veuf d'Annie Brunel
Le 26 janvier, Colette Rambaud, épouse de Gilbert Naturelle
Le 12 février, Gaëlle Pinheiro, épouse de Carlos Correia da Silva
Le 19 février, Anna Loukowska, veuve d'Antony Poupin
Le 24 février, Lucie Verny, veuve de Marcel Cluzel
Le 24 février, Jean-Baptiste Chappat,
Le 2 mars, Laurence Tastet, épouse de Michel Gay
Le 3 mars, Théo Bernard
Le 7 mars, Josefa Gomez
Le 12 mars, Rose Zak, veuve de Guy Deragne
Le 15 mars, Arnold Héritier, épouse de Jeannine Lavaud
Le 16 mars, Aurelina Fernandes, veuve de José Joao
Le 20 mars, Marie-Madeleine Tixier, veuve d'Henri Tridon
Le 21 mars, Géraldine Charnet, épouse d'Éric Blanguernon

Le 23 mars, Mohammed Chahid, époux d'Aïcha Hamidat
Le 23 mars, Marie Bardet, veuve d'Henri Maurel
Le 26 mars, Patricia Jammes
Le 28 mars, Aline Szymaniak, épouse de Pierre Dichamp
Le 30 mars, Henri Bonhomme
Le 1er avril, Françoise Bardet, épouse de Patrice Cassereau
Le 10 avril, Joël Thirion, époux de Ghislaine Verdier
Le 14 avril, Pierre Vincent, veuf de Jeanne Mulliez
Le 15 avril, Maurice Tourlonias, veuf d'Aline Poux
Le 16 avril, Grace De Freitas
Le 23 avril, René Bourdassol, époux de Marcl Darles
Le 24 avril, Sidonie Préjet, veuve d'Abd-el-Kader Hachemi
Le 25 avril, Germaine Foulatière, veuve de Pierre Chapouly
Le 2 mai, Marcell Lachal, époux de Renée Dubourgnon

Mariages

Le 3 mai, Camille Demarquilly et Isabelle Bacconnet

Numéros utiles et infos pratiques

Urgences

Pompiers	18
SAMU	15
Clinique Châtaigneraie	04 73 40 80 40
CHU (CHU Estaing, CHU Gabriel-Montpied, CHU Hôpital-Nord)	04 73 750 750
Association de médecins AMUAC (médecins de garde 24 h / 24, 7j / 7)	04 73 44 10 00
Police nationale (urgences)	17
Commissariat central 106 avenue de la République	04 63 05 22 22
Gendarmerie de Romagnat	04 73 62 60 64
Service des eaux	0 810 000 777
EDF Sécurité dépannage	0 810 333 063
GRDF Urgence sécurité gaz	0 800 47 33 33

La Poste

Bureau du Masage : Lundi : 14 h 30 - 18 h (fermé le matin), mardi au vendredi : 10 h - 12 h / 14 h 30 - 18 h, samedi : 9 h 30 - 12 h
Bureau avenue du Mont-Dore : Lundi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 h, mardi : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 18 h, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 h, samedi : 8 h 30 - 12 h

Services municipaux

Mairie Rue de l'Hôtel-de-Ville 63110 Beaumont www.beaumont63.fr contact@beaumont63.fr	04 73 28 88 00
Centre technique municipal	04 73 26 66 68
Police municipale	04 73 28 86 86
CCAS (fermé vendredi a.m.)	04 73 15 15 93
Dir. de l'animation de la cité	04 73 15 15 90
Direction de l'enfance et de la vie scolaire	04 73 15 15 91
Service jeunesse	04 73 93 93 23
Relais assistantes maternelles	04 73 15 15 92
Multiaccueil du Masage	04 73 27 29 59
Multiaccueil de La Mourette et crèche familiale	04 73 39 98 54
Service de la vie scolaire	04 73 15 33 41
Centre de loisirs	04 73 15 15 94
Maison des Beaumontois	04 73 15 15 90
Le Tremplin	04 73 88 18 88
Stade municipal de l'Artière	06 86 44 65 50
Halle des Sports de La Mourette	06 75 70 87 99

Services communautaires

Bibliothèque communautaire René-Guy Cadou 04 73 98 35 67

Déchetterie - Impasse Lavoisier 63540 Romagnat, ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h, samedi et dimanche de 9 h à 19 h.
Fermée les jours fériés. 04 73 44 97 26

Enlèvement ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets, enlèvements des encombrants
Service environnement Clermont Communauté 04 73 74 31 00

Éducation

Groupe scolaire Jean Jay
• Maternelle 04 73 93 15 00
• Élémentaire 04 73 93 13 19
• Restaurant scolaire 04 73 93 44 88

Groupe scolaire Le Masage
• Maternelle 04 73 27 11 29
• Élémentaire 04 73 26 60 64
• Restaurant scolaire 04 73 26 52 09
Collège Molière 04 73 27 50 94

Social

Assistants sociales (uniquement sur RV)
Centre de circonscription
« La Chaîne des Puy - Beaumont »
30, chemin du Mas 04 73 15 06 70

Sécurité sociale, permanences à la Maison des Beaumontois, les jeudis de 13 h 30 à 16 h 30
04 73 15 15 96

Foyer socio-éducatif 04 73 27 28 07

Enfance et partage
Enfants maltraités 04 73 77 09 89

Conciliateur
Permanence le mardi de 9 h à 11 h 30 (hors vacances scolaires) à la mairie de Royat - 46, boulevard Barrieu
Sur rendez-vous au 06 89 22 33 31
michel.pinnet@conciliateurdejustice.fr

Mission locale, permanences à la Maison des Beaumontois, jeudi de 9 h à 12 h (sur RV)
Rendez-vous au 04 73 42 17 57

Plan local pour l'insertion et l'emploi
64/66, avenue de l'Union-Soviétique
63000 Clermont-Ferrand, permanences mardi après-midi et mercredi matin à la Maison des Beaumontois, uniquement sur rendez-vous pris au 04 43 86 50 32

Les marchés à Beaumont

Parking de la Maison des Associations, le samedi de 8 h à 12 h
Place du Parc, le jeudi de 8 h à 12 h

Directeur de la publication :
Alain Dumeil
Rédaction : Équipe municipale
Crédits photos : Services municipaux
Maquette : Matière grise
Impression : Colorteam
Régie publicitaire : Agri-Centre
Dépôt légal 2e trimestre 2014



Chères Beaumontoises,

Chers Beaumontois,

Dans ce bulletin municipal d'une nouvelle mandature, mes premiers mots de maire de Beaumont ne peuvent qu'être pour remercier les électrices et électeurs beaumontois qui ont majoritairement et clairement exprimé leur choix en faveur de notre équipe, lors des dernières élections municipales.

La nouvelle majorité et moi-même sommes fiers et honorés de cette confiance, et conscients aussi des responsabilités qui sont les nôtres afin de ne pas faillir et ne pas vous décevoir.

Nous sommes sur le terrain dans une démarche de proximité avec vous tous. Nos premières décisions correspondent à nos engagements et, afin de poursuivre dans ce sens, c'est une vraie dynamique qui s'instaure, pour aller plus loin dans l'écoute de vos besoins et de vos attentes.

Notre attitude n'est pas dogmatique ; la démocratie, c'est aussi l'alternance républicaine qu'il faut savoir accepter, et surtout respecter,

comme doivent être prises en compte aussi, évidemment, les attentes de l'ensemble de nos concitoyens, dans leur diversité d'opinions et de points de vue.

Mais rien ne se fera dans la facilité, surtout avec la baisse drastique des dotations de l'État et l'instauration d'obligations nouvelles.

Ainsi, en toute conscience, les nouveaux élus ont décidé de diminuer de plus de 10 % leurs indemnités.

La ville de Beaumont est engagée dans une démarche d'avenir dynamique, mais avec sérénité, en ayant toute sa place dans l'agglomération et en collaborant utilement avec les communes voisines.

Avec des valeurs fortes, avec un engagement d'écoute, de respect, de proximité, nous irons plus loin ensemble, pour réussir ensemble. Tel est l'esprit de mon engagement et de ma détermination.

Bien à vous.

Alain Dumeil
Maire de Beaumont

Présentation des élus et

Majorité municipale *Réussir ensemble pour Beaumont*



Alain DUMEIL, maire



Jean-Paul CUZIN,
premier adjoint, en charge
du fonctionnement général des
services et de la sécurité.



Aline FAYE,
deuxième adjointe,
en charge de la vie sociale



Didier CARON,
troisième adjoint, en charge de
la vie économique, des festivités
et des commémorations



Marie-Anne MEUNIER,
quatrième adjointe,
en charge des affaires culturelles



Damien MARTIN,
cinquième adjoint,
en charge du budget
et des finances



Josiane BOHATIER,
sixième adjointe,
en charge du cadre de vie, de
l'environnement et de la propreté

des délégations

**NOUVEAU
CONSEIL
MUNICIPAL**



André JAMMOT,
septième adjoint, en charge
des ressources humaines
et contacts de proximité



Josette MIGNOT,
huitième adjointe,
en charge de la vie associative



Jean-Pierre COGNERAS,
neuvième adjoint, en charge
de l'urbanisme, de la voirie
et du patrimoine



Josiane MARION,
déléguée aux activités culturelles



Francis CHATELLIN,
délégué à la voirie et aux réseaux



Chantal SUSANNA,
déléguée à la petite enfance
et à la solidarité générationnelle



Michel PREAU,
délégué aux sports et aux sites
sportifs



Stéphane ISNARD,
délégué à l'enseignement secon-
daire, aux nouvelles technologies
et au développement durable



Nathalie BESSE,
déléguée à l'enseignement
primaire et à l'enfance

Majorité municipale *Réussir ensemble pour Beaumont*



Alexandre TRINIOL,
délégué à la communication,
au jumelage et à la jeunesse



Jean-Marie GORY,
conseiller municipal



Francis GAUMY,
conseiller municipal



Marie MALANCZYK,
conseillère municipale



Agustina MONTJOTIN,
conseillère municipale



Muriel VERDELLET,
conseillère municipale



Delphine MENARD,
conseillère municipale



Alix HIRLEMANN,
conseillère municipale



Allan RAUTER,
conseiller municipal

Conseillers municipaux de l'opposition *Beaumont, ville du bien vivre et des solidarités*



François SAINT-ANDRÉ,
conseiller municipal



Nadine PIALOUX,
conseillère municipale



Hervé MANTELET,
conseiller municipal



Marie-Christine LEYMARIE,
conseillère municipale



Sébastien MOSTEFA,
conseiller municipal



Gaël DRILLON,
conseiller municipal

Conseillères municipales non inscrites à un groupe



Christine THOMAS,
conseillère municipale



Dominique MOLLE,
conseillère municipale

Le conseil municipal au sein des instances de

à la constitution d'un certain nombre d'instances de tra
Premier tour d'horizon sur cette organisation qui sera co
dans les mois qui viennent.

Les commissions municipales

Elles travaillent à la préparation des dossiers et projets soumis au vote des élus en séance plénière du conseil municipal. Mais elles n'ont aucun pouvoir de décision, le conseil municipal est seul décisionnaire.

Chaque commission se compose d'élus de la majorité et de l'opposition. Le maire en est le président de droit. Il peut en déléguer la présidence à tout membre du conseil municipal.

Les séances des commissions municipales ne sont pas publiques. Le président a voix prépondérante en cas de partage des avis sur un dossier (cf. règlement intérieur du conseil municipal consultable sur www.beaumont63.fr).

Le conseil municipal du 27 mai a décidé la création de cinq commissions composées comme suit

Commission Urbanisme - Environnement - Développement Durable - Patrimoine - Travaux

- Jean-Pierre Cogneras
- Francis Chatellin
- Josiane Bohatier
- Stéphane Isnard
- Francis Gaumy
- Damien Martin
- Nadine Pialoux
- Hervé Mantelet

Commission Finances - Budget - Ressources Humaines - Vie Économique

- Damien Martin
- André Jammot
- Francis Gaumy
- Francis Chatellin
- Jean-Paul Cuzin
- Didier Caron
- Christine Thomas
- Nadine Pialoux

Commission Vie Associative, sportive, culturelle

- Josette Mignot
- Michel Préau
- Marie-Anne Meunier
- Josiane Marion
- Delphine Ménard
- André Jammot
- Marie-Christine Leymarie
- Gaël Drillon

Commission Vie sociale - Petite enfance - Solidarité

- Aline Faye
- Jean Gory
- Agustina Montjotin
- Chantal Susanna
- Josiane Bohatier
- Marie Malanczyk
- Sébastien Mostefa
- Dominique Molle

Commission Vie scolaire - Jeunesse - Animation - Festivités - Jumelages

- Didier Caron
- Alexandre Triniol
- Nathalie Besse
- Muriel Verdelle
- Alix Hirlemann
- Allan Rauter
- Hervé Mantelet
- François Saint-André

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune, chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville (aides sociales et secours d'urgences, portage de repas à domicile, service d'aide au maintien à domicile...).

Chaque renouvellement du conseil municipal s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS dans un délai de deux mois. Il est présidé de droit par le maire et il est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, nommés par arrêtés du maire. Le nouveau conseil d'administration du CCAS est composé comme suit :

Au titre des élus

- Alain Dumeil
- Aline Faye
- Josiane Bohatier
- Chantal Susanna
- Delphine Menard
- Marie Malanczik
- Christine Thomas
- Sébastien Mostefa

Au titre des représentants d'associations

- Jean-Pierre Falgoux, personnes âgées
- Marie-Andrée Villeneuve, Association des paralysés de France

travail

Depuis sa mise en place,
le conseil municipal a procédé

à la désignation et désigné certains de ses représentants.

complétée par d'autres présentations

- Jacques Le Mouellic, antenne du Secours catholique de Beaumont
- Robert Besse, association des donneurs de sang de la commune
- Hélène Borgest-Coiffard, représentant des familles (UDAF 63)
- Josiane Tournebize, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)
- Patricia Metals, association caritative

La commission d'appel d'offres

Composée de membres à voix délibérative qui sont issus du conseil municipal, elle a les rôles suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres.
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché.
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché.
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Composition

- Alain Dumeil, président
- Damien Martin, suppléant Jean-Pierre Cogneras
- Francis Gaumy, suppléant Jean-Paul Cuzin
- Aline Faye, suppléant Francis Chatellin
- Stéphane Isnard, suppléant Michel Préau

- François Saint-André, suppléante Nadine Pialoux

Représentation de la commune au sein des intercommunalités

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, organismes auxquels la commune a délégué certaines compétences.

Clermont Communauté

- Alain Dumeil, membre du bureau, président de la commission et adjoint CAO
- Aline Faye
- François Saint-André

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Beaumont / Ceyrat / Saint-Genès-Champanelle

- Francis Chatellin, suppléant Jean-Pierre Cogneras
- Josiane Bohatier, suppléant Stéphane Isnard

Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz (SIEG)

- Jean-Pierre Cogneras, suppléant Jean-Paul Cuzin
- Francis Chatellin, suppléant Damien Martin
- Christine Thomas, suppléante Dominique Molle

Établissement public foncier du Puy-de-Dôme (EPF-SMAF)

- Jean-Pierre Cogneras, suppléante Josiane Bohatier

- Aline Faye, suppléante Alix Hirlemann
- Delphine Menard, suppléante Marie-Anne Meunier

Service de soins infirmiers à domicile de l'Artière (SSIAD)

- Aline Faye
- Damien Martin
- Josiane Bohatier
- Marie-Anne Meunier
- Marie-Christine Leymarie

Centre local d'information et de coordination (CLIC) de l'agglomération clermontoise

- Aline Faye, suppléante Chantal Susanna

Représentation de la commune au sein des associations et organismes locaux

Conseil d'administration du collège Molière

- Alain Dumeil, pour Clermont Communauté
- Stéphane Isnard, délégué titulaire, pour le conseil municipal
- Marie-Anne Meunier, suppléante

Comité de jumelage

- Alain Dumeil
- Alexandre Triniol
- Nathalie Besse
- Josiane Bohatier
- Marie Malanczik
- Delphine Menard
- Francis Gaumy
- François Saint-André

Allumage de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune

Pourquoi ?

De nombreuses et nombreux résidents beaumontois s'étaient plaints des désagréments engendrés par la coupure totale de l'éclairage public durant une partie de la période nocturne.

Nature des désagréments

Les plus importants concernent les difficultés qu'avaient les intervenants appelés pour des problèmes

de santé (SAMU, SOS Médecins) à trouver la rue d'où venait l'appel, les panneaux de signalisation des rues n'étant pas éclairés, ce type de désagrément pouvant entraîner de graves conséquences.

De nombreuses Beaumontaises exerçant des professions avec horaires spécifiques quittent leur domicile ou rentrent chez elles dans l'obscurité totale et elles ne se sentent pas en sécurité (Il en est de même pour les personnes seules rentrant chez elles sans éclairage).

Autre inconvénient, certains quartiers présentent des accès tourmentés (escaliers, mobilier urbain) et les déplacements sur ces sites étaient plus que difficiles.

Il a donc été décidé dans un premier temps, après réunion avec les organismes partenaires, le SIEG, l'ADHUME, l'Entreprise Électrique, en présence des élus, des services généraux et techniques de la commune, de rétablir l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal pour toute la nuit.

La prochaine étape

Bien entendu, en regard des économies d'énergie (EDF ayant augmenté ses tarifs de manière très importante) et de l'impact environnemental, il a été demandé aux différents intervenants de présenter d'autres solutions alternatives moins pénalisantes pour nos concitoyens.

Avant application de ces nouvelles propositions, celles-ci seront bien entendu testées sur certains quartiers pour validation ou amélioration.

Ces nouvelles dispositions, avant d'être prises, devront avoir reçu l'aval de la population.

Il va sans dire que l'objectif d'une nouvelle formule d'éclairage se doit de donner satisfaction au plus grand nombre de nos administrés. ■



Brûlage des végétaux : les règles à connaître

Parce qu'un feu, même de faible ampleur au départ, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent.

Quelles précautions dois-je prendre dans tous les cas ?

Le feu ne doit entraîner aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires :

- les déchets végétaux doivent être bien secs pour brûler facilement et faire le moins de fumée possible ;
- le feu doit rester sous surveillance permanente et les moyens nécessaires pour éteindre le feu doivent être à disposition ;
- aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent dépasse 20 km/h.

En cas de pointe de pollution atmosphérique, tout type de feu de plein air est interdit (message d'alerte diffusé selon dispositions prévues à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2012).

Tout feu de végétaux est interdit du 1er juillet au 30 septembre.

Quelles conditions dois-je respecter ?

Tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
- 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements (sauf pour les propriétaires).

Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets végétaux ménagers ou assimilés, herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de déchets autres que végétaux (plastique, caoutchouc...).

Que peut-on faire brûler ?

- Les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abatage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes. Toutefois, le compostage et le broyage doivent être privilégiés.
- Les rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires.
- Les broussailles et résidus de culture sur pied dans le cadre d'un écobuage en zones montagneuses et accidentées. ■



En cas d'urgence

Contactez le 18.

Vos contacts

Direction départementale de la protection des populations du Puy-de-Dôme

Service sécurité civile

18 boulevard Desaix

63033 Clermont-Ferrand CEDEX 1

Téléphone : 04 73 98 63 63

Mél : ddpp@puy-de-dome.gouv.fr

Direction départementale

des territoires du Puy-de-Dôme

Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt

Site de Marmilhat

BP 43 - 63370 Lempdes

Téléphone : 04 73 42 15 34

Mél : ddt-seef@puy-de-dome.gouv.fr

Les nouveaux rythmes scolaires à Beaumont



La ville de Beaumont met en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée des classes de septembre 2014.

Les grandes lignes de la réforme

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe comme principes l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin ; une jour-

née de classe de maximum 5 h 30 et une demi-journée maximum de 3 h 30 ; une pause méridienne d'1 h 30 au minimum.

L'emploi du temps hebdomadaire

Le travail de concertation mené avec l'ensemble des acteurs de l'éducation a abouti à la présentation d'un scénario qui a été validé par l'inspection académique (pour ce qui concerne les horaires scolaires) au mois de février 2014. Les horaires arrêtés sont les suivants :

	7 h 30 - 8 h 30	8 h 30 - 11 h 30	11 h 30 - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 45	15 h 45 - 18 h 15
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueil périscolaire 15 h 45 >>>>>>> 16 h 30 >>>>>>> 17 h 30 >>>>>>> 18 h 15 récréation et goûter ateliers ou études garderie
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueil périscolaire 15 h 45 >>>>>>> 16 h 30 >>>>>>> 17 h 30 >>>>>>> 18 h 15 récréation et goûter ateliers ou études garderie
Mercredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Garderie de 11 h 30 à 12 h 30 (sans repas) ou accueil de loisirs (avec repas) de 11 h 30 à 18 h 30		
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueil périscolaire 15 h 45 >>>>>>> 16 h 30 >>>>>>> 17 h 30 >>>>>>> 18 h 15 récréation et goûter ateliers ou études garderie
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Repas	Enseignement	Accueil périscolaire 15 h 45 >>>>>>> 16 h 30 >>>>>>> 17 h 30 >>>>>>> 18 h 15 récréation et goûter garderie ou études garderie

Les temps périscolaires

À la fin de la classe, à partir de 15 h 45, démarrera le temps périscolaire.

Il est gratuit, facultatif et ouvert à tous. Les parents auront la possibilité de venir chercher leurs enfants ou de les inscrire aux activités périscolaires.

L'inscription aux temps périscolaires se fera par l'intermédiaire du dossier d'inscription qui sera

remis fin juin aux élèves ainsi qu'à toutes les nouvelles familles arrivant sur la commune. Comme pour la restauration scolaire, les familles devront inscrire les enfants de manière précise, en indiquant leurs jours de présence afin de faciliter l'organisation et la gestion des groupes d'enfants.

De 15 h 45 à 16 h 30, un temps de récréation ainsi qu'un temps de goûter seront proposés à tous les enfants. Pendant ce créneau, les

parents pourront venir chercher leur enfant à tout moment.

En maternelle

De 16 h 30 à 17 h 30 environ, seront organisés des ateliers en petits groupes pour répondre aux besoins spécifiques des enfants entre trois et cinq ans. Pendant ces ateliers, les parents pourront venir chercher leurs enfants à tout moment.

En élémentaire

De 16 h 30 à 17 h 30, les familles auront le choix d'inscrire leurs en-

fants à l'étude surveillée ou aux ateliers. Les élèves seront donc répartis dans les groupes d'activité à partir de 16 h 30.

L'étude surveillée permettra aux enfants de faire leurs devoirs. Un adulte sera présent pour surveiller et aider les élèves. Pendant le temps d'étude, les parents pourront venir chercher leurs enfants à tout moment.

Les ateliers seront dispensés sous forme de cycle d'une durée de six

à sept semaines (d'une période de vacances à une autre période de vacances). Lorsqu'un enfant sera inscrit à un atelier, il s'engagera pour toute la durée du cycle et ses parents ne pourront venir le chercher qu'à partir de 17 h 30. Les ateliers se dérouleront dans les locaux scolaires ou à proximité. Les familles seront informées des ateliers mis en place au moment de la rentrée scolaire.

Ensuite, de 17 h 30 à 18 h 15, une

garderie sera assurée pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.

L'ensemble des services de la ville travaille actuellement à la préparation de la prochaine rentrée pour assurer un accueil périscolaire de qualité et répondre aux nouveaux besoins de prise en charge des enfants, liés aux nouvelles organisations familiales. Toutes les modalités d'organisation pratique seront fournies aux familles avant les vacances d'été. ■

Le service minimum d'accueil dans les groupes scolaires modifié

Lors de l'appel national à la grève du 15 mai dernier, les services périscolaires (restauration et ani-

mation) du midi ont été assurés normalement par les agents municipaux dans les deux groupes scolaires. Une réflexion

est actuellement en cours pour pérenniser un dispositif répondant aux besoins des familles lors des jours de grève. ■

Le collège Molière crée une section natation

Depuis la rentrée dernière, l'équipe dirigeante du collège Molière, dès son arrivée, a mis en place plusieurs actions afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'établissement. Le principal du collège, Gilles Marion, et son adjointe, Nathalie Rouzaire, ont notamment instauré un dispositif d'aide aux devoirs au bénéfice de tous les élèves, des créneaux réservés à la pratique du sport ou encore un atelier théâtre en espagnol, accordant ainsi une place plus importante à l'accompagnement éducatif des élèves, sur les plans scolaire, sportif et culturel. S'ajoutant à la volonté réaffirmée par le partenariat scolaire Beaumont / Bopfingen de développer la pratique de l'allemand à travers la promotion de la classe bilingue anglais/allemand dès la

sixième, une meilleure prise en compte du handicap est également l'un des axes de travail mis en œuvre par l'officialisation à la rentrée 2014 d'une Unité locale d'insertion (ULIS) au profit d'élèves déficients visuels.

Une section sportive scolaire natation course sera aussi proposée à la rentrée 2014 aux élèves de sixième et cinquième, car au-delà de la performance, ce sont les valeurs telles que l'esprit d'équipe, la solidarité, le dépassement de soi, ou encore le respect de l'autre et des règles que le collège souhaite promouvoir au quotidien. En partenariat avec le Chamalières Montferrand Natation, cette structure a pour but de favoriser la réussite sportive et scolaire des élèves qui seront sélectionnés selon leur niveau scolaire, sportif et éga-

lement leur aptitude physique. Elle s'adresse à des jeunes sportifs qui possèdent déjà un bon niveau en natation. Cette section sportive scolaire natation concernera également à travers la notion de sport partagé les élèves déficients visuels de l'ULIS, ce qui constitue une première dans l'agglomération.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat du collège Molière - 04 73 27 50 94 ou sur le site du collège :

clg-moliere-entauvergne.fr ■



Deux initiatives mises en place par le CCAS

Le CCAS, qui a pour vocation de venir en aide aux publics fragilisés, œuvre pour offrir toujours plus de services aux bénéficiaires.

Ainsi une convention a été signée avec l'association *Culture du cœur Auvergne* afin de faciliter aux administrés relevant des minima sociaux l'accès à des manifestations

culturelles et sportives par le biais de places gratuites. Les conditions d'attribution et modalités sont disponibles auprès du CCAS qui se chargera de remettre les billets aux bénéficiaires.

Par ailleurs, un service de portage de livres à domicile destiné aux personnes âgées et/ou handicapées a été mis en place grâce à une

convention avec la bibliothèque communautaire Guy René Cadou. Un agent municipal se rendra les mercredis après-midi gratuitement chez les personnes qui ne peuvent se déplacer afin de déposer les documents choisis.

Renseignements au CCAS - Maison des Beaumontois - 21, rue René-Brut ou au 04 73 15 15 93. ■

Prévention canicule - été 2014

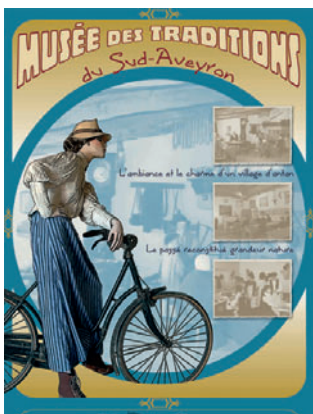
Le CCAS rappelle qu'en prévision d'une éventuelle canicule, les personnes en situation de fragilité et/ou d'isolement peuvent se faire inscrire auprès de ses services au 04 73 15 15 93 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

et de 13 h à 17 h (16 h le vendredi). La demande peut également émaner d'un tiers à condition que la personne concernée n'y soit pas opposée.

En cas de déclenchement d'alerte, les personnes inscrites sur le re-

gistre seront contactées régulièrement pour vérifier qu'elles ne sont pas en difficulté.

La mise en place de ce dispositif de veille et d'alerte sera effective sur les mois d'été, conformément à la loi du 30 juin 2004. ■



Excursion à la journée dans l'Aveyron avec le CCAS

Dans le cadre de sa sortie annuelle, le CCAS propose aux personnes retraitées de la commune une sortie le jeudi 26 juin au domaine de Gaillac.

Au programme : visite du Musée des traditions du sud Aveyron

(scènes de la vie d'un village d'autrefois) repas dans l'ancienne bergerie du domaine et spectacle équestre et musical aux parfums d'Europe de l'Est (ballades slaves) Rendez-vous à la Maison des Beaumontois à 7 h pour départ à 7 h 20

et retour prévu vers 20 h.

- 45 € plein tarif
- 25 € tarif réduit

Inscriptions et renseignements auprès du CCAS - Maison des Beaumontois au 04 73 15 15 93, dans la limite des places disponibles. ■



La ville fête ses dix ans de jumelage avec Russi

Après un week-end très festif en mai pour célébrer, chez nos amis allemands, le vingt-cinquième anniversaire du jumelage entre Beaumont et Bopfingen, c'est à Beaumont que se tiendront les 21 et 22 juin prochains, les cérémonies du dixième anniversaire entre notre commune et celle de Russi en Italie.

En avant-goût de cette manifestation, des contes italiens s'adressant aux enfants de trois à cinq ans, seront lus en français et en italien par une conteuse italienne, mercredi 18 juin à partir de 17 h à la bibliothèque Guy-René Cadou dans le cadre d'un partenariat avec le comité de jumelage.

Le week-end, les festivités débiteront samedi 21 juin à partir de 10 h avec les cérémonies officielles. Participeront des enfants des groupes élémentaires Jean Zay et du Masage, ainsi que des élèves de l'école de musique.

L'après-midi, rendez-vous est donné aux Beaumontaises et Beaumontois à 16 h 30 devant la salle des fêtes pour se rendre en cortège, accompagnés d'une banda italienne, à la fête de la musique qui se tiendra pour la quatrième année consécutive dans la carrière de La Châtaigneraie. Sur place, les réjouissances débiteront à 17 h 30 avec les mêmes élèves des groupes élémentaires Jean Zay et du Masage. Suivront plusieurs chorales, et groupes variés, dont cer-

tains venus tout droit de Russi.

Nos amis allemands et italiens assureront la vente de spécialités culinaires et de boissons. Pour votre confort, n'oubliez pas d'apporter votre siège, cousin, transat... bref, de quoi vous asseoir, ainsi qu'une lampe torche pour le retour.

À 22 h, un bal animé par le groupe Los Zygos clôturera la soirée à la salle des fêtes.

Le dimanche 22 juin, l'esplanade de Russi sera inaugurée à 15 h, avec le dévoilement de la plaque. Le week-end s'achèvera par une note sportive puisqu'à 16 h, à la Halle des sports, des benjamines de Beaumont et de Russi s'affronteront dans une rencontre amicale de basket. ■

C'est reparti pour une Ronde des Châtaigniers

Organisée par la ville pour la quatrième année consécutive, en partenariat avec les écoles élémentaires de la commune, le Clermont université club et Beaumont athlétique club, ce cross nature s'adresse aux enfants de sept à onze ans. Il se tiendra le samedi 14 juin à partir de 14 h.

Des éducateurs proposeront, cette année encore, des démonstrations

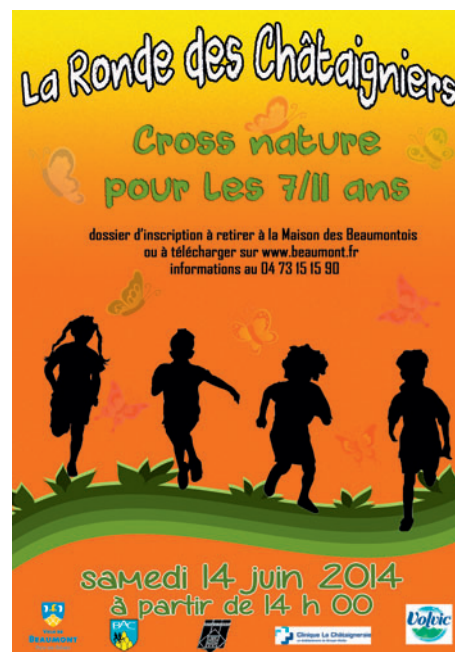
et exercices ainsi qu'un échauffement collectif et une marche oxygène pour les enfants et accompagnateurs afin de découvrir le parcours avant le départ de la course.

L'inscription est gratuite et elle est ouverte aux licenciés comme aux non licenciés.

Infos et inscriptions

au 04 73 15 15 90

ou sur www.beaumont63.fr ■



GROUPE DE LA MAJORITÉ

Réussir ensemble pour Beaumont

Alain Dumeil	Francis Chatellin
Jean-Paul Cuzin	Chantal Susanna
Aline Faye	Marie Malanczyk
Didier Caron	Michel Preau
Marie-Anne Meunier	Agustina Montjotin
Damien Martin	Stéphane Isnard
Josiane Bohatier	Muriel Verdellet
André Jammot	Nathalie Besse
Josette Mignot	Alexandre Triniol
Jean-Pierre Cogneras	Delphine Menard
Jean-Marie Gory	Alix Hirlemann
Josiane Marion	Allan Rauter
Francis Gaumy	

Une autre idée de la politique !

N'en déplaise à certains de nos adversaires politiques, l'installation de notre équipe à la mairie de Beaumont, ce n'est pas « *la défaite de la démocratie* ».

Bien au contraire, serions-nous tentés de dire, au regard des très nombreux témoignages que nous recevons depuis le 23 mars au soir. Mais, de même que nous avons conduit notre campagne électorale sans attaques personnelles et sans polémiques, nous conduirons notre action avec la même volonté de respect et de rassemblement. Ainsi nous n'envisageons pas cette tribune comme un outil de propagande mais bien comme un moyen

de vous présenter nos actions au seul service de Beaumont. Effectivement, notre ambition est et restera de servir notre ville et ses habitants. Pour cela et comme nous l'avions annoncé, notre équipe est au travail depuis son installation qui a suivi le conseil municipal du 30 mars dernier. Une de nos premières décisions a été de revenir sur la coupure de l'éclairage public en milieu de nuit. Ce sujet mérite d'être appréhendé de façon raisonnée et concertée. Prochainement, le marché hebdomadaire du samedi matin retrouvera sa place proche de l'hôtel de ville. De même, le problème du ramassage des ordures ménagères

GROUPE DE L'OPPOSITION

Beaumont ville du bien vivre et des solidarités

François Saint-André
Nadine Pialoux
Hervé Mantelet
Marie-Christine Leymarie
Sébastien Mostefa
Gaël Drillon

Analyser et rebondir

Le scrutin du 23 mars dernier a créé la surprise : merci aux 2 227 électeurs qui nous ont fait confiance, mais ça n'a pas été suffisant pour que notre liste l'emporte.

Pourquoi cet échec avec 125 voix d'écart seulement ? C'est bien l'abstention (près de 43 % des inscrits) qui est cause, en tout premier, de cet échec : un taux à Beaumont supérieur de plus de dix points par rapport à la moyenne départementale, et de plus de six points par rapport à la moyenne nationale.

Pourquoi cette abstention ? Faut-il aller chercher du côté de nos concitoyens qui pensaient en toute bonne foi qu'il y aurait un deuxième tour, ce qui aurait été le cas vraisemblablement s'il y avait eu plus de deux listes ? Faut-il aller chercher vers un déficit d'information par mauvaise distribution des documents électoraux par les services de La Poste* ? Faut-il aussi penser que certains ne se sont pas mobilisés ayant sous-estimé les enjeux du scrutin ? Faut-il aussi y voir l'expression d'un mé-

Conseillères municipales non inscrites à un groupe

Christine Thomas
Dominique Molle

en centre bourg est pris en compte avec les services concernés. Également, l'accueil des enfants assuré dans les écoles, en lien avec le personnel, les jours de grève.

Ces premières décisions peuvent paraître modestes au regard de certains enjeux auxquels nous aurons à répondre.

Toutefois, nous considérons qu'il n'y a pas de « petits problèmes », surtout quand ces questions constituent une gêne ou une difficulté dans le quotidien.

Pour autant, nous n'oublions pas les sujets de fond pour notre collectivité : urbanisme, rythmes scolaires, sécurité, propreté de la ville... Toutes ces questions seront abor-

dées avec le même sérieux, le même pragmatisme et surtout une réelle volonté d'écoute et de prise en compte des attentes de nos concitoyens.

Nous sommes déterminés, dans le respect de nos engagements, à travailler à l'élaboration d'un projet de ville cohérent et équilibré.

De notre point de vue, Beaumont n'a pas ou n'a plus vocation à servir de laboratoire pour la mise en œuvre d'une politique de la ville au service d'une idéologie. Nous sommes bien décidés à démontrer que l'on peut améliorer le quotidien des Beaumontoises et Beaumontois sans extravagances de

toutes sortes et sans dérive fiscale permanente.

Nul ne possède la vérité, mais chacun sans doute en est détenteur d'une parcelle. Pour que cette parcelle qui est la nôtre, se développe et prenne corps dans notre projet pour Beaumont, nous comptons sur vous.

Nous comptons sur vos remarques, parfois sur vos critiques, mais aussi, nous l'espérons sur vos encouragements.

Soyez assurés en tout cas que vous pouvez, à votre tour, compter sur notre engagement au service de notre ville et de ses habitants.

Nous sommes et nous resterons à votre écoute. ■

contentement face à un contexte national peu engageant ?

L'abstention à Beaumont s'est nourrie de tout ça.

Notre liste « Beaumont, ville du bien vivre et des solidarités » (avec nos élus siégeant au conseil municipal) entend bien « **rebondir** » afin de préserver tout ce qui a été édifié depuis ces dernières années.

Entre le Chemin Vert, la Maison des Beaumontois, les installations sportives, le nouvel hôtel de ville, Le Tremplin, les politiques d'aide aux personnes âgées, à la petite

enfance, à la jeunesse, aux écoles, la construction de nouveaux logements et les aménagements du bourg, la préservation du Bois de la Châtaigneraie et des rives de l'Artière, etc., ce sont bien tous ces acquis que nous nous engageons à défendre.

Nous nous engageons aussi à **faire des propositions pour l'avenir** et à continuer à bâtir, avec vous, le Beaumont qui a commencé d'exister en tant que ville du bien vivre et des solidarités.

Nous continuons ! ■

** La commission de propagande de Beaumont a confirmé, dans son procès-verbal de réunion du 9 avril 2014, que 1 446 enveloppes (contenant les documents électoraux) n'ont pas été distribuées. Cela représente près de 17 % du corps électoral. La jurisprudence indique que dans une telle situation, il peut y avoir « altération à la sincérité du scrutin ». Un recours a été déposé au tribunal administratif de Clermont-Ferrand sur ce fondement ; il est en cours d'instruction à l'heure où nous écrivons ces lignes...*

Agenda associatif

JUIN

Jeudi 12 juin

Petite randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes au Lac Servières. Départ à 13 h 30, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Samedi 14 juin

Gala de fin d'année de l'association As en Danse, à partir de 17 h 30 à la salle des fêtes.

Dimanche 15 juin

Randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes à Besse-en-Chandesse. Départ à 9 h, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Jeudi 19 juin

Petite randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes au Col de Guéry. Départ à 13 h 30, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Samedi 21 et dimanche 22 juin

Randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes au Massif du Pilat. Départ

samedi 21 à 7 h 30, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Jeudi 26 juin

Petite randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes au Gour de Tazenat. Départ à 13 h 30, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Samedi 28 juin

Randonnée organisée par l'association Beaumont Balades et Découvertes de Vulcania à Pontgibaud. Départ à 7 h 30, rendez-vous sur le parking de l'AFPA. Renseignements auprès de Gérard Mage au 04 73 28 14 22 ou 06 33 54 64 32 et André Mey 06 19 67 44 48.

Vide-dressing organisé par le Comité social du personnel à la salle des fêtes, de 8 h à 18 h. Pas de réservation, installation sur place le matin. Concours de tarot organisé par l'association Le Tarot des Volcans, à la Galipote, à partir de 14 h.

Dimanche 29 juin

Seconde Journée du chien organisée par l'association *Chien citoyen*, *maître citoyen* au parc de Bois-Beaumont, à proximité du Carrefour market. Diverses animations :

adoption avec l'association *SOS animaux*, démonstration de border collie sur troupeau par Barry Joyce, démonstration d'agility et possibilités de vous initier avec votre ami à quatre pattes, démonstration de chiens d'obéissance et sécurité par Cynoform. Divers ateliers permettront à petits et grands de comprendre le langage canin, d'éviter les morsures, de fabriquer jouets et colliers pour vos animaux de compagnie.

Buvette et restauration sur place. Plus de renseignements sur : www.chiencitadin.com

JUILLET

Mercredi 2 juillet

Portes ouvertes de l'atelier Formes et Couleurs, entre 14 h et 19 h et exposition des travaux des ateliers.

Mercredi 9 juillet

Stage *Feuilles gourmandes* organisé par l'atelier Formes et Couleurs. Empreintes et gravure sur chocolat pour petits et grands enfants de 7 à 87 ans, animé par Hélène Hibou, artiste plasticienne. Tarif : 40 € de 10 h à 17 h, salle Eva Hesse, Maison des Beaumontois. Chacun apporte un plat à partager et des vêtements qui ne craignent rien.

Contact :

helene.hibou@orange.fr,
06 81 36 07 78,

www.formesetcouleurs63.fr



Les élus et membres du comité de jumelage de Beaumont ont reçu un accueil très chaleureux début mai lors des cérémonies du vingt-cinquième anniversaire du jumelage entre Beaumont et Bopfingen. Les maires, Alain Dumeil et Gunter Bühler, ont consolidé l'amitié des deux villes par une déclaration d'intention commune, en présence des présidentes des comités de jumelage, Noëlle Mathieu et Sigrid Göggelmann.

PUB

JUIN

Du mardi 10 au dimanche 29 juin

Exposition de peinture d'Emmanuel Fage à l'église Notre-Dame de la Rivière. Vernissage mardi 10 juin à 18 h 30. Entrée libre.

Samedi 14 juin

Le cross nature *La Ronde des Châtaigniers* pour les 7/11 ans sera organisé pour la quatrième année dans le bois de La Châtaigneraie à partir de 14 h. Renseignements au 04 73 15 15 90 et dossier téléchargeable sur www.beaumont63.fr

Mercredi 18 juin

Cérémonies commémoratives du 18 juin 1940, rassemblement au monument aux morts de la place de Verdun à 18 h 30.

Samedi 21 juin

Cérémonies du dixième anniversaire du jumelage avec la ville de Russi en Italie.

Fête de la musique à la carrière de La Châtaigneraie, à partir de 17 h.

Mercredi 25 juin

Réunion du conseil municipal à 20 h dans la salle du conseil en mairie.

Jeudi 26 juin

Sortie au Domaine de Gaillac pour les personnes retraitées de la commune.

Inscriptions et renseignements auprès du CCAS - Maison des Beaumontois au 04 73 15 15 93, dans la limite des places disponibles.

JUILLET

Du samedi 5 juillet au lundi 1er septembre

Vacances scolaires d'été.

Lundi 14 juillet

Fête nationale du 14 juillet, rassemblement devant l'hôtel de ville à 10 h 30.

Concours potagers et maisons fleuries 2014

Toute personne propriétaire ou locataire d'un espace fleuri ou cultivé peut participer au Concours des potagers et maisons fleuries 2014. Il suffit pour cela de s'inscrire avant le 27 juin auprès de la direction de l'Animation de la cité au 04 73 15 15 90.

Le jury passera début juillet pour apprécier les différentes réalisations.

Les prix seront remis aux trois premiers de chacune des catégories lors d'une manifestation organisée par la municipalité début septembre. Plus d'informations sur www.beaumont63.fr

Premier mariage dans la nouvelle salle de la mairie, célébré le 3 mai par André Jammot, adjoint au maire.

Mariage de Camille Demarquilly et Isabelle Bacconnet.

Photographe Camille Delaire



Tic casse la croûte



Appel aux photographes

Nous invitons celles et ceux qui ont en leur possession une photo insolite prise à Beaumont à l'envoyer par courriel à :

service-communication@beaumont63.fr
Merci d'avance aux lecteurs qui alimenteront cette rubrique.